

Cours de langues étrangères en soirée

Règlement d'ordre intérieur

Année académique 2025-2026

➤ **Cours 1x/semaine toute l'année (cycle de 33 semaines)**

Du 6 octobre 2025 au 25 juin 2026

➤ **Cours 2x/semaine pendant un quadrimestre (cycle de 10 semaines : octobre-décembre, février-mai)**

1^{er} quadrimestre : du 6 octobre au 19 décembre 2025

2^e quadrimestre : du 9 février au 15 mai 2026

Congés

- ◆ Du lundi 27 au vendredi 31 octobre 2025
- ◆ Le mardi 11 novembre 2025
- ◆ Du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026
- ◆ Le mardi 17 février 2026
- ◆ Le lundi 6 avril 2026
- ◆ Du lundi 20 avril au vendredi 1^{er} mai 2026
- ◆ Le jeudi 14 mai 2026
- ◆ Le lundi 25 mai 2026

Informations importantes

- ◆ Les droits d'inscriptions doivent être payés pour le 4 octobre 2025 au plus tard (7 février 2026 pour les cours du Q2), sans quoi vous ne serez pas autorisé(e) à participer au cours.
- ◆ Si la formation n'est pas organisée en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les droits d'inscription vous seront remboursés dans le courant du mois d'octobre (de février pour les cours du Q2).
- ◆ En cas d'abandon de votre part, le remboursement n'est possible que si la demande est introduite dans les deux semaines qui suivent le début du cours. Des frais de dossier seront pris en compte (10%).
- ◆ A l'issue de la formation, une attestation de participation est fournie à la demande mais uniquement lorsque l'enseignant estime que l'apprenant a consacré suffisamment de temps à sa formation.

Quelques usages pour mieux vivre ensemble

- ◆ En cas de retard, entrez en classe en toute discrétion.
- ◆ Signalez toute absence par mail à votre professeur.
- ◆ Coupez la sonnerie de votre téléphone et ne prenez pas de communication en classe. Vous ne pouvez utiliser votre smartphone que pour des activités liées à l'enseignement (pas de réseaux sociaux, pas de messages personnels, etc.).
- ◆ Les coutumes et habitudes varient d'un pays à l'autre. Il est possible que certains usages et comportements puissent vous interpeller. Vos enseignants sont à votre disposition pour vous les expliquer. N'hésitez pas à leur poser la question.